# TRANSPORT SCOLAIRE POUR TOUT SAVOIR en quelques lignes!

# Transport scolaire: ► Votre enfant habite et

qui fait quoi?

est scolarisé dans le Pays Voironnais. il dépend du Pays Voironnais.

www.paysvoironnais.com Rubrique Transports

AGENCE MOBILITÉ

4, av. des Frères Tardy à Voiron

04 76 05 03 47

transport@paysyoironnais.com

► Votre enfant habite et/ou est scolarisé hors Pays Voironnais, il dépend des services du Département.

ALLÔ PACK RENTRÉE

04 76 00 36 36

polepackrentree@lsere.fr

www.paysvoironnais.com



### L'abonnement jeune

Collégiens, lycéens, jeunes actifs de - de 26 ans

Cet abonnement permet à tous les jeunes de moins de 26 ans (scolarisés ou jeunes actifs) de circuler de façon illimitée sur toutes les lignes à l'intérieur du Pays Voironnais (y compris Cars Région). Le tarif est calculé selon le quotient familial (QF).

#### Votre enfant a déjà sa carte OùRA?

▶ Vous pouvez acheter son abonnement (mensuel ou annuel): à l'Agence Mobilité, située 4 avenue des Frères Tardy à Voiron, sur le site www.paysvoironnais.com rubrique transports, aux 2 bornes automatiques situées à proximité de l'Agence Mobilité et à la Gare routière sud de Voiron, ou auprès des dépositaires (liste sur www.paysvoironnais.com).

Économisez

3 MOIS

avec l'abonnement annuel!

(possibilité de payer via prélèvement automatique en 10 fois sans frais sur présentation d'un RIB!)

#### Votre enfant n'a jamais emprunté le réseau de transport du Pays Voironnais et ne possède pas de carte OùRA?

- ► RDV en Agence Mobilité, muni:
- > de la pièce d'identité,
- > d'une photo de votre enfant,
- > d'un justificatif de Quotient Familial, pour l'établissement de la carte OùRA (au tarif de 5 €, valable 5 ans) et l'achat d'un abonnement mensuel ou annuel.

En un seul rendez-vous, vous repartirez avec la carte de votre enfant et son titre de transport chargé!

## TOUT SAVOIR SUR LES TARIFS

lls sont fonction du quotient familial :

- Wotre quotient familial est supérieur à 660 ou votre enfant a moins de 11 ans: vous pouvez acheter son abonnement sans autre formalité.
  - Votre quotient familial est inférieur ou égal à 660: pour bénéficier d'une réduction, rendez-vous en Agence Mobilité avec votre attestation CAF ou MSA de moins de 3 mois (ou votre numéro d'allocataire CAF) ou à défaut votre dernier avis d'imposition et une copie du livret de famille.